



## Les équipes sportives professionnelles n'ont pas d'impact économique significatif : le cas des Expos\*

Marc Lavoie  
Professeur titulaire  
Université d'Ottawa

\*Article complété en septembre 1999, avec quelques modifications mineures en janvier 2000. Les calculs du modèle Box-Jenkins ont été possibles grâce à mon assistant, Milan Jayasinghe, et à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Je remercie les deux lecteurs de la revue et Maurice Saint-Germain pour leurs commentaires.

*Les propriétaires des équipes sportives professionnelles des ligues majeures prétendent que leurs équipes engendrent des retombées économiques substantielles et utilisent ces retombées pour justifier l'aide financière gouvernementale qu'ils convoitent. L'article passe en revue les chiffres et les différents arguments qui ont été avancés, notamment dans le cas du nouveau stade que les Expos voudraient construire au centre-ville de Montréal. L'article pose un regard critique sur les retombées économiques directes, médiatiques, touristiques et sociales que devrait engendrer un tel stade. À la lumière de ces critiques, on examine aussi les recommandations du Comité Mills, en particulier celle qui porte sur l'amortissement accéléré des installations sportives, qui permettrait aux propriétaires de chaque grand stade ou aréna de toucher l'équivalent de 30 millions de dollars. Les faits disponibles permettent de croire que les retombées strictement économiques ne justifient aucunement l'engagement financier des gouvernements, bien que le cas des Expos soit plus ambigu que celui des autres équipes sportives. En général, il ne reste que les facteurs non économiques pour justifier une aide gouvernementale.*

*The owners of major league professional sport teams claim that the economic impact of their teams is substantial enough to justify the subsidies or the tax write-offs*

*that they ask from governments. The article examines the various arguments and figures that have been provided, focusing on the new stadium that the Expos want to build in downtown Montreal. The article takes a skeptic view on the direct economic benefits arising from pro teams, as well as on the media exposure and the touristic and social benefits they are said to generate. The proposals of the Mills Committee are examined under the same light, in particular the proposal related to accelerated amortization, which would allow each owner of a large stadium or arena to get an amount equivalent to 30 million dollars. The known facts lead the author to conclude that strict economic benefits cannot justify governmental help, although the specific case of the Expos yields more ambiguous results. In general, if financial help is to be provided, it must be mainly justified on non-economic grounds.*

Depuis que les Nordiques et les Jets ont quitté Québec et Winnipeg pour aller s'établir aux États-Unis, à Denver et à Phoenix, des pressions toujours plus grandes s'exercent sur les divers gouvernements pour que ceux-ci subventionnent les équipes de sport professionnelles canadiennes ou leurs installations. Les raisons qui motivent ces demandes sont bien connues : les équipes canadiennes sont en danger, car elles ne sont plus compétitives face à leurs rivales américaines, dont les installations sont financées par des fonds publics<sup>1</sup>. À défaut de subventions, ces équipes sont condamnées au bas-fonds des classements et, faute de ressources financières adéquates, elles risquent de devoir partir, elles aussi, chez nos voisins du Sud.

Une série de causes explique la fragilité financière des équipes sportives canadiennes des ligues majeures. Certaines sont structurelles, d'autres sont probablement conjoncturelles. D'abord, comme chacun le sait, les salaires ont augmenté de façon considérable depuis une dizaine d'années. Ils ont plus que triplé au baseball, plus que quadruplé au basketball, et presque décuplé au hockey<sup>2</sup>. Dans tous les sports, les salaires grègent maintenant une grosse partie des revenus des équipes. Certains mettent en cause les conventions collectives négociées et l'avidité des joueurs et de leurs agents; d'autres mettent le blâme sur l'indiscipline des propriétaires ou, à tout le moins certains d'entre eux, désireux de gagner à tout prix, même si cela doit accentuer l'inflation salariale. Au Canada, cette augmentation des salaires a un impact amplifié en raison de la baisse de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. Les deux monnaies s'échangeaient au pair, ou presque, jusqu'au milieu des années 1970. En 1989, avant l'explosion salariale au hockey, à une époque où les équipes canadiennes étaient particulièrement florissantes, chaque dollar de salaire négocié en dollar américain se devait d'être compensé par un revenu de 1,18 dollar canadien. Ce ratio est passé à environ 1,50 en 1998 et 1999, à cause de l'engouement exercé par le dollar américain suite aux crises de change asiatiques notamment.

---

<sup>1</sup> Voir Keating (1999) pour une liste exhaustive de ces installations et des subventions reçues.

<sup>2</sup> Voir la liste des salaires moyens dans Lavoie (1997 : 186) et les comparer à ceux du tableau 2 ci-bas.

Mais si les propriétaires canadiens avouent leur impuissance face à ces hausses de coûts, l'argumentaire le plus utilisé dans les médias repose sur le fardeau fiscal démesuré auquel font face les équipes canadiennes par rapport à leurs rivales américaines. L'élément le plus controversé actuellement est le fardeau de la taxe foncière. Cet argument s'applique tout particulièrement aux équipes qui ont construit elles-mêmes leurs installations, comme le Canadien de Montréal, les Sénateurs d'Ottawa, les Canucks de Vancouver et les Maple Leafs de Toronto, et il s'appliquerait aussi au Parc Labatt, si celui-ci venait à être construit. Les équipes canadiennes se plaignent aussi que les taux de taxation sur l'impôt personnel est plus élevé au Canada que dans les États américains et que, en conséquence, il est plus difficile d'attirer ici de bons joueurs. De façon plus générale, les propriétaires canadiens font valoir que les équipes américaines bénéficient d'exemptions et de subventions de toutes sortes, notamment pour la construction de leurs installations sportives, et que les équipes canadiennes, si elles veulent rester compétitives, doivent bénéficier elles aussi de ces avantages fiscaux, dont personne ne remet en doute l'existence et l'impact.

Faut-il pour autant que nos gouvernements subventionnent les équipes de la Ligue nationale de hockey ou du baseball majeur, voilà la question que s'est posée le Comité Mills lors de sa création en novembre 1997, dans le cadre du Comité permanent du Patrimoine canadien de la Chambre des communes. Outre l'impact du sport amateur et du sport de masse, le Sous-comité sur l'étude du sport au Canada, sous la présidence de Dennis Mills, s'est donné pour domaine d'études «l'incidence économique du sport» et sa contribution au «domaine culturel» et à «l'unité nationale» (Mills, 1998 : 2). Dans le présent article, c'est l'incidence économique du sport professionnel qui va être au coeur de la discussion. Les aspects culturels et psychologiques vont être relégués à l'arrière plan. Autrement dit, je vais me pencher essentiellement sur la question des retombées économiques des équipes sportives professionnelles. Sont-elles aussi importantes que le prétendent les propriétaires de ces équipes?

Au Québec, les débats autour de cette question et autour de la question des subventions au sport professionnel ont surtout porté sur le cas des Expos de Montréal, de la Ligue nationale du baseball majeur. Il faut dire que la question concernant les Expos n'est pas nouvelle : on se l'est posée déjà quand l'équipe a été rachetée par le consortium actuel et lorsqu'il a fallu rénover le Stade olympique. Pour illustrer mon propos, je vais m'inspirer des divers arguments qui ont été invoqués en faveur ou à l'encontre de subventions destinées à financer un nouveau stade de baseball pour les Expos, le Parc Labatt. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi la plupart des économistes mettent en doute les importantes retombées économiques que les propriétaires d'équipes sportives laissent miroiter aux politiciens et aux contribuables. Autrement dit, d'un point de vue strictement économique, selon ces économistes, le départ d'une équipe professionnelle des ligues majeures n'est d'aucune conséquence pour la ville ou la région qui perdrait une telle équipe, du moins pourvu que l'on fasse abstraction des sommes qui ont été englouties au préalable dans les installations sportives de cette équipe.

#### **Des arguments à l'encontre de subventions aux Expos**

Divers économistes et autres spécialistes intéressés à l'économie du sport professionnel sont intervenus dans les journaux. Bien que les économistes soient

généralement opposés à ce que des subventions soient accordées aux équipes professionnelles, un assez grand nombre d'interventions ont donné leur appui à ces subventions. De fait, outre les articles commis par les membres associés au groupe de recherche sur l'économie du sport de l'Université d'Ottawa, une seule intervention s'est franchement opposée aux subventions destinées au sport professionnel<sup>3</sup>. C'est celle de Claude Montmarquette, ancien directeur du département de sciences économiques de l'Université de Montréal. Lors d'une entrevue, celui-ci affirme que les propriétaires des Expos feraient mieux de vendre leur équipe, et que «le gouvernement n'a pas à investir dans la construction d'un stade» (Noël, 1999). Les arguments utilisés par Montmarquette sont de quatre ordres.

1. La rentabilité économique privée du nouveau stade est douteuse.
2. «Le baseball n'attire pour ainsi dire aucun touriste».
3. Si l'équipe des Expos quitte Montréal, les Montréalais dépenseront leur argent dans d'autres activités montréalaises : c'est l'effet dit de substitution.
4. L'effet de promotion médiatique d'une équipe sur l'activité économique n'est pas assez substantiel pour que cet effet soit pris en compte.

Examinons un à un les trois premiers de ces arguments. Le quatrième élément sera traité dans la prochaine section.

#### **La rentabilité privée**

Dans le cas du Parc Labatt et des Expos, il ne fait aucun doute que la rentabilité privée est illusoire. Ceci est reconnu même par les partisans de la construction du nouveau stade. Le pdg du Fonds de solidarité de la FTQ, Raymond Bachand, reconnaît que dans le cadre du Stade Labatt en 2001, avec une masse salariale proche de la médiane prévue du baseball majeur, «il n'y a pas assez d'argent ni pour financer le stade ni pour rémunérer les actionnaires» (Bachand, 1998). Cette déclaration est confirmée par les chiffres du plan d'affaires des Expos : le profit d'opération ne serait que de 5 millions, et ceci avant qu'un seul sou ait été mis de côté pour payer les taxes foncières, les intérêts et le remboursement du prêt contracté pour financer la construction du stade<sup>4</sup>. Ceci explique que le plan d'affaires initial, présenté en 1997, ne comprenne aucun investissement de la part des propriétaires actuels des Expos<sup>5</sup>. Les 250 millions de dollars nécessaires pour construire le nouveau stade devaient provenir pour 150 millions de subventions gouvernementales, et pour 100 millions de la vente de droits, ceux-ci donnant droit aux partisans détenteurs de ces droits d'acheter chaque année des billets de saison pour des

<sup>3</sup> Voir les articles de Harvey (1998), Lavoie (1998) et Lavoie et Harvey (1999).

<sup>4</sup> Ces chiffres sont tirés de photocopies d'acétates, frappées du sceau des Expos.

<sup>5</sup> Outre le rachat des parts de Claude Brochu, qui sont 7,6 % du total.

sièges ou des loges. Dans la version révisée du plan d'affaires, le coût de construction est ramené à moins de 200 millions, dont la moitié doit provenir de nouveaux investisseurs (le marchand d'art Jeffrey Loria, nouveau président de l'équipe depuis décembre 1999 en remplacement de Claude Brochu) et des 35 millions déjà obtenus par la vente des droits. Il est clair que les propriétaires montréalais des Expos ne sont pas disposés à mettre un sou de plus dans l'affaire. On pourrait dire qu'ils sont prêts à partager les profits d'opération futurs, mais nous savons que ces profits d'opération anticipés sont nuls. Autrement dit, ces propriétaires acceptent de diluer, au profit du nouveau président Jeffrey Loria, le gain en capital qu'ils pourraient réaliser lors de la vente de l'équipe (ce qui est tout à leur honneur) et ils sont prêts à prendre le risque d'être contraints de vendre la franchise à un prix inférieur à celui qui pourrait être obtenu maintenant, si le prix des franchises de sport professionnel venait à s'effondrer.

Évidemment, on pourrait aussi se demander ce qui adviendra si les coûts de construction du Stade Labatt ont été sous-estimés. Qui paiera alors pour les dépassements de coûts? Dans son étude des stades du baseball majeur, Dean Baim (1994 : 169) rapporte que les coûts réels ont dépassé les coûts estimés de 73 % en moyenne. Nous connaissons bien aussi le cas du Stade Olympique, et même le Skydome de Toronto, terminé en 1989, a vu son coût quadrupler entre le premier estimé et la facture finale (Whelan et Rosentraub, 1997). D'ailleurs les pertes subies par les Blue Jays de Toronto ne sont pas de bonne augure pour les Expos. Avec un stade à la fine pointe du progrès, une masse salariale compétitive et une équipe qui a gagné deux fois les séries mondiales, les actionnaires des Blue Jays ont dû essayer des pertes de 35 millions en 1997 et 1998<sup>6</sup>. Avec les piètres assistances des Expos, on est en droit de se demander si les Expos dans leur nouveau Parc Labatt ne deviendront pas un gouffre financier, à la fois pour leurs actionnaires et pour les gouvernements qui se sentiront forcés de les subventionner une fois le nouveau stade construit.

#### Les retombées touristiques

Mais supposons que le baseball soit néanmoins viable à Montréal, sous les conditions salariales actuelles, à condition qu'il bénéficie d'une aide gouvernementale raisonnable. Peut-on justifier les subventions au sport professionnel en faisant appel aux retombées touristiques des équipes sportives? Est-il vrai que le baseball des Expos attire beaucoup de touristes? La réponse dépend de la définition que l'on se donne du touriste. Pour ce qui est des Expos, nous disposons de chiffres précis, compilés par la firme Léger et Léger en juin 1994, et qui se trouvent reproduits dans un document préparé pour les Expos, par la firme comptable Ernst & Young (1997). Les données pertinentes sont reproduites au tableau 1. Si on considère des subventions provenant du gouvernement fédéral, seuls les touristes provenant de l'extérieur du Canada devraient être pris en compte. Ceux-ci ne constitueraient alors que 3,7 % de tous les spectateurs assistant aux parties des Expos. S'il s'agit de subventions du gouvernement québécois, alors la définition du touriste peut s'élargir pour inclure les Canadiens hors Québec. La part des

<sup>6</sup> Selon la présentation faite au comité Mills, le 25 mai 1998. Ces chiffres sont confirmés par les résultats financiers estimés par Ozaniam (1998 : 130).

touristes dans l'assistance s'accroît alors d'un 3,8 % et passe à 7,5 %. Finalement, s'il était question de subventions de la communauté urbaine de Montréal, il faudrait inclure les touristes provenant de l'extérieur du Grand Montréal et la part des touristes dans l'assistance serait alors de presque 29 %<sup>7</sup>. Quoi qu'il en soit, même ces chiffres surestiment l'impact touristique direct de la présence des Expos de Montréal. En effet, pour évaluer correctement cet impact, on ne doit considérer que la proportion des touristes qui s'est rendue à Montréal principalement pour assister à une partie de baseball. Il est fort possible, par exemple, suite à un congrès universitaire, qu'un congressiste américain décide d'aller voir jouer les Expos. On doit donc exclure ce congressiste de l'impact touristique direct des Expos. Les sondeurs de Léger et Léger ont pris en compte cette question, comme le montrent les seconde et troisième colonnes du tableau 1. La dernière colonne, sur la base des touristes véritablement associés aux Expos indique les sommes (brutes) que ces touristes injecteraient dans l'économie montréalaise, en 2001, une fois le nouveau stade construit. Si on ne considère que les touristes hors Canada, ce chiffre est de 10 millions de dollars seulement; si on leur ajoute les touristes hors Québec, le chiffre double à 22 millions; avec les touristes québécois, le chiffre double encore à 44 millions.

Prenons pour base les touristes provenant du reste du Canada et du reste du monde. Ainsi, avec le Parc Labatt, ces touristes, amateurs de baseball, dépenseraient 22 millions lors de leur passage au Québec. Avec le Stade Olympique, l'étude de Ernst & Young indique que ces mêmes touristes ont dépensé 14 millions en 1996. Les journalistes sportifs et les propriétaires des Expos nous rappellent continuellement ces chiffres. Mais comme le dit le chroniqueur de tourisme, Normand Cazalais (1998) : «Quel pourcentage de l'économie touristique de Montréal et du Québec ces 22 millions (ou moins) représenteraient-ils? Suffisamment pour relever d'une attraction touristique d'envergure?». Quelle est l'ampleur de cette dépense par rapport à l'ensemble des sommes dépensées par les touristes étrangers et hors Québec à chaque année? En 1997, ceux-ci ont dépensé 2 340 millions au Québec (Gouvernement du Québec, 1999). Autrement dit, les sommes dépensées par les touristes amateurs de baseball représentent 0,6 % des sommes totales. Même en considérant les sommes qui seraient dépensées dans l'hypothèse d'un nouveau stade, on parvient à moins de 1 % du montant total. Évidemment, ce montant n'est pas à dédaigner, mais en termes relatifs ce chiffre est faible. Et s'il fallait comptabiliser uniquement les dépenses des touristes étrangers, les dépenses des amateurs de baseball, avec le nouveau stade, n'atteindraient pas 0,5 % de ce type de dépenses touristiques au Québec.

---

<sup>7</sup> Le journaliste bien connu, Claude Picher (1998), prétend de son côté que 42 % des spectateurs des Expos proviennent de l'extérieur de la grande région de Montréal! M. Picher ne dit pas où il a pris ses chiffres.

**Tableau 1**  
**Les touristes et les Expos**

	Proportion brute	But principal	Proportion nette	Dépenses 2001
Grand Montréal	71,1 %			
Reste du Québec	21,4 %	74,3 %	15,9 %	22 M\$
Reste du Canada	3,8 %	61,0 %	2,3 %	12 M\$
Reste du Monde	3,7 %	50,0 %	1,9 %	10 M\$

*Source* : Ernst & Young (1997)

#### L'effet de substitution

On pourrait argumenter que cette estimation des dépenses touristiques associées au baseball sous-estime l'impact économique des Expos. En effet, on pourrait dire que la présence des Expos permet à des gens, qui autrement dépenseraient leur argent ailleurs, de le dépenser à Montréal ou au Québec. Autrement dit, sans les Expos, les amateurs de baseball iraient à Toronto ou à Boston pour voir du baseball des ligues majeures. Ceci est possible. Mais il est possible également que la présence des Expos encourage certains de leurs partisans à aller appuyer leur équipe favorite lors de déplacements à l'étranger. L'effet net est incertain. En général, donc, on peut croire, comme le dit Claude Montmarquette, que «l'argent que les Montréalais ne dépenseraient pas pour acheter des billets de baseball sera dépensé ailleurs, par exemple pour aller au cinéma ou manger au restaurant», si bien que les emplois perdus dans le baseball seront regagnés dans les autres secteurs d'activités montréalais. C'est l'effet dit de substitution.

L'ampleur de cet effet de substitution est remis en doute par certains chercheurs (Lefebvre et Latouche, 1997 : 18-19). Mais cet effet existe indéniablement. Une anecdote permet de le préciser. Lors d'une émission radiophonique, consacrée aux Expos, et destinée à raffermir la fièvre des partisans montréalais pour le baseball au printemps 1999, l'animateur tente de faire peur aux auditeurs en brandissant les conséquences désastreuses qui accompagneraient le départ des Expos. Entouré de personnalités, toutes aussi dévouées les unes que les autres à la cause des Expos, l'animateur s'adresse à Guy Cloutier, grand amateur de baseball et propriétaire de la salle de spectacle Le Capitole à Québec. Le départ des Nordiques a été une catastrophe pour la Ville de Québec, un véritable raz-de-marée, suggère l'animateur à son invité. Cloutier dit d'abord d'un ton incertain que les activités commerciales ont souffert du départ des Nordiques, mais il se reprend et finit par avouer qu'en réalité ses propres affaires n'ont jamais été aussi florissantes, car les compagnies qui autrefois louaient des loges du Colisée de Québec pour voir les Nordiques achètent maintenant des billets de saison pour assister aux spectacles de son Capitole. Bref, depuis le départ des Nordiques, ses affaires se portent bien mieux. L'animateur est vite passé à un autre invité!

**Les arguments en faveur des subventions publiques**

Bien que, selon Claude Montmarquette (Noël 1999), tous les professeurs d'économie de son département, ou tout au moins la quasi-totalité des économistes du Québec, croient que le départ d'une équipe professionnelle des ligues majeures n'a aucun impact économique, il n'en reste pas moins que la très grande majorité des textes publiés par les experts sur la question proposent que le gouvernement subventionne ces équipes afin qu'elles restent au Canada ou au Québec. Quels sont les arguments invoqués par ces experts? On peut en dénombrer neuf. Les cinq premiers tiennent des retombées économiques pures; les quatre derniers relèvent davantage de l'utilité sociale de ces équipes sportives.

1. Les Expos constituent un puissant outil de promotion médiatique (Fortin et Lefebvre, 1999; Lefebvre et Latouche, 1997).
2. Le départ des Expos ternirait encore davantage l'image déjà amochée de Montréal et du Québec (Fortin et Lefebvre, 1998; Cyrenne 1999).
3. Les Expos, comme toutes les équipes sportives, engendrent de substantielles retombées fiscales (Cyrenne, 1999; Bachand, 1998).
4. Les Expos, de par leur situation de petit marché dans une ligue qui pratique le partage des revenus, bénéficient de substantielles retombées extérieures, grâce aux revenus versés par le fonds central des ligues majeures de baseball (Bachand, 1998; Cyrenne, 1999, Lefebvre et Merrigan, 1999).
5. Le gouvernement verse des subventions à d'autres activités économiques; le sport professionnel est une industrie comme les autres et devrait aussi profiter de ces subventions (Lefebvre, 1997, Lefebvre et Merrigan, 1999b).
6. Les installations sportives, et les activités sportives qu'elles permettent, sont des biens collectifs qui ont des vertus civiques, festives, culturelles et psychologiques qui vont au-delà du simple calcul de rentabilité économique privée (Lefebvre, 1997b, Lefebvre et Latouche, 1997, Fortin et Lefebvre, 1998, Lefebvre, 1999, Lefebvre et Merrigan, 1999).
7. Un nouveau stade, construit au centre-ville, comme le serait le Parc Labatt, pourrait constituer un puissant outil d'urbanisation pour la ville de Montréal (Latouche et Lefebvre, 1997, Lefebvre, 1997, Lefebvre, 1997b, St-Cyr, 1998, Fortin et Lefebvre, 1998).
8. Le baseball est l'ultime spectacle de qualité à bas prix (Lefebvre et Merrigan, 1999).
9. Les économistes s'opposent par principe aux subventions au secteur privé; (Lefebvre et Merrigan, 1999). Pourtant toutes les villes américaines subventionnent leurs équipes sportives professionnelles : ceci démontre qu'elles doivent en tirer des avantages (Lefebvre, 1997c; Fortin et Lefebvre, 1998).

Évidemment, les arguments invoqués ici s'appliqueraient de façon identique, ou presque, à toute autre équipe professionnelle qui menacerait de quitter une ville canadienne. Qu'en est-il de ces arguments?



### Les retombées médiatiques

Commençons avec l'argument médiatique, qui semble avoir convaincu les autorités gouvernementales du Québec. Dans leur rapport, commandé par les Expos, Lefebvre et Latouche (1997 : 21) écrivaient que les retombées médiatiques existent, et qu'on peut trouver un consensus sur leur existence, mais «qu'aucune méthode précise ne nous permet encore d'estimer avec précision cette contribution». Le même Lefebvre (1997), quelques mois plus tard, affirmait «qu'on a par exemple démontré que le maintien d'une équipe professionnelle par l'entremise de ses équipements et de ses activités équivaut à plusieurs millions de dollars investis dans une campagne de promotion de la ville à l'échelle internationale». Quand le gouvernement québécois refuse toujours de verser un seul sou pour sauver les Expos, Lefebvre, cette fois-ci coiffé de l'auréole de l'économiste bien connu Pierre Fortin, avance le chiffre de 11 millions de dollars (Fortin et Lefebvre, 1998). Ainsi, les retombées médiatiques des Expos seraient de 11 millions de dollars par année.

Comment Fortin et Lefebvre parviennent-ils à ce chiffre? Ce calcul est basé sur une étude de la firme Joyce Julius, du Michigan aux États-Unis, firme spécialisée dans les études de retombées médiatiques. La firme Joyce Julius a calculé le nombre de fois que le nom de Montréal allait être mentionné en 2001, avec le nouveau stade, que ce soit à la télévision, à la radio ou dans la presse écrite, ainsi que le nombre de secondes durant lesquelles les paysages et les gratte-ciel de la ville de Montréal allaient apparaître à la télévision. Selon le nombre de téléspectateurs, d'auditeurs ou de lecteurs touchés et la durée d'apparition ou de mention de la ville, la méthode NITV attribue une valeur monétaire à ces retombées médiatiques (environ un sous par «impression»). Ces retombées couvrent autant les médias locaux que nationaux (américains) et tiennent même compte du fait que les spectateurs des stades, autant à domicile qu'à l'étranger, vont voir le nom de Montréal pendant les parties. Selon Joyce Julius (1998), les retombées médiatiques ainsi calculées des Expos, autant au Québec que hors Québec, seraient de 18 millions de dollars américains, soit environ 27 millions de dollars canadiens. Fortin et Lefebvre (1998) attribuent 40 % de ce chiffre, soit 11 millions, à des retombées médiatiques hors Québec. Ils ne nous disent pas comment ils en sont arrivés à ce chiffre de 40 %, mais on se doute bien qu'il s'agit là de «la méthode précise» dont parlaient Lefebvre et Latouche (1997). Ainsi, Fortin et Lefebvre considèrent ces 11 millions comme étant des retombées économiques additionnelles (nettes), dues à la présence des Expos, et qui seraient perdues si les Expos venaient à disparaître<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> À première vue, ce chiffre peut sembler élevé, mais une étude commandée par le Ottawa Economic Development Corporation prétend que chaque partie des Sénateurs d'Ottawa diffusée aux États-Unis rapporte 66 millions de dollars de retombées médiatiques (OEDC, 1999), soit pour huit parties par saison, près de un demi-milliards par année! Suite à la publication de ces chiffres à l'automne 1999, on comprend que les gouvernements locaux se soient empressés de réduire à presque zéro le compte de taxes foncières du Centre Corel des Sénateurs d'Ottawa. Les retombées médiatiques du sport professionnel sont le nouvel Eldorado des temps modernes.

Cet argument semble avoir eu beaucoup de poids dans la décision du gouvernement du Québec de verser une subvention annuelle de 7 ou 8 millions pour un certain nombre d'années, subvention dont la valeur présente serait d'environ 100 millions de dollars, soit le montant du prêt que les Expos devraient contracter pour financer en partie leur nouveau stade dans le cadre de leur nouveau plan d'affaires. Les sommes proviendraient en effet «de programmes gouvernementaux déjà existants de la promotion touristique», destinés à la région montréalaise, les Expos étant alors considérés comme un véhicule particulier de cette promotion touristique (Cloutier, 1999). L'avantage de cette forme de subvention, bien évidemment, c'est qu'elle prend fin du moment que les Expos quittent Montréal, tandis que le stade, et ses coûts d'entretien ou de financement, reste la responsabilité du secteur privé. Les retombées médiatiques imaginées par Fortin et Lefebvre ont fourni la perche que Lucien Bouchard et Bernard Landry attendaient depuis longtemps pour aider à sauver les Expos, sans avoir l'air de remettre en cause l'objectif du déficit zéro (Dion, 1998b)

Le seul problème, c'est la valeur du programme de promotion touristique basé sur les Expos. Même si on suppose que seulement 25 % du montant évalué par la firme américaine constituent des retombées externes, on parvient néanmoins au chiffre magique de 7 millions. Mais il faut alors se poser une question additionnelle. Ces retombées médiatiques, dues à l'existence des Expos, sont-elles vraiment équivalentes à une campagne de promotion touristique de 7 à 11 millions de dollars? On peut en douter, car il s'agit là de ce que coûterait une campagne médiatique équivalente, visant un public cible. Mais ceci ne nous dit rien sur ce que rapporte une prétendue campagne médiatique basée sur les Expos. Nous savons combien il en coûterait pour que le nom de Montréal apparaisse fréquemment sur les écrans ou dans les journaux dans le cadre d'une campagne publicitaire savamment orchestrée, mais nous ne savons pas ce que vaut, en retombées touristiques effectives, la présence des Expos et du nom de Montréal dans les divers reportages sportifs (Lavoie et Harvey, 1999). Autrement dit, un industriel peut bien fabriquer des biens qui coûtent 10 millions de dollars à produire, mais il se pourrait fort bien que ces biens ne valent que 4 millions de dollars, si ces biens ne trouvent pas preneurs. Julius Joyce et ses associés peuvent bien faire tous leurs calculs, il se pourrait fort bien que la retransmission des parties des Expos n'attire ni un touriste de plus ni un emploi de plus dans la région montréalaise!

Face à cette question, on peut donc avoir deux attitudes bien différentes. Certains journalistes ont été convaincus par les arguments médiatiques de Fortin et Lefebvre. Ainsi, le journaliste sportif Réjean Tremblay (1998), dans un texte dithyrambique, parle d'un appui «très crédible». Il en va de même d'un autre journaliste, Pierre Gravel, qui compare la subvention du gouvernement québécois à être versée aux Expos comme «d'un service promotionnel dont des études sérieuses peuvent mesurer la valeur». Pour être certain que son lecteur l'a bien compris, Gravel renchérit en parlant plus loin «des études sérieuses montrant la rentabilité touristique des Expos». De l'autre côté, il y a l'opinion du ministre délégué au tourisme du Québec, David Cliche, lequel prétend que le départ des Expos n'aurait aucun impact sur la performance touristique de Montréal : «J'ai regardé ce qui est arrivé après le départ des Nordiques et j'en conclus qu'il n'existe pas de lien direct entre la présence d'une équipe de sport professionnelle et le tourisme» (Buzzetti 1998). Il faut dire que cette déclaration a été faite avant que le premier ministre Bouchard n'annonce l'aide gouvernementale du Québec!

Outre l'aspect purement touristique, les retombées médiatiques affectent aussi l'image nord-américaine de Montréal. Le départ des Expos fournirait-il, comme le dit le fiscaliste Yvon Cyrenne (1999), «des munitions efficaces aux dénigreur de Montréal et du Québec»<sup>9</sup>? Cet impact serait-il plus ou moins grand que le quasi-abandon de l'aéroport de Mirabel? Voilà qui est difficile de juger!

#### Les retombées fiscales

Si une activité a des retombées économiques importantes, elle a aussi nécessairement des retombées fiscales importantes. Les fiscalistes comme Cyrenne (1999), qui autrement favorisent les réductions d'impôts et les coupures dans les différents programmes gouvernementaux, appuient maintenant les subventions aux équipes professionnelles, prenant prétexte des importantes retombées fiscales qu'engendrent ces équipes. Selon l'étude de Ernst & Young (1997), les Expos de Montréal engendreraient des retombées économiques de 180 millions, et des retombées fiscales de 77 millions s'ils évoluaient dans le nouveau Parc Labatt. Ainsi, selon l'argumentaire des Expos et de ses thuriféraires comme Cyrenne, si les Expos venaient à partir, c'est 77 millions que perdraient les divers paliers de gouvernement et ces pertes inciteraient les gouvernements à couper encore davantage dans les programmes sociaux et les services de santé que les opposants aux subventions aux équipes professionnelles veulent généralement préserver en priorité.

Mais le chiffre de 77 millions de retombées fiscales n'est nullement étonnant. Au Canada, et plus encore au Québec, la part globale des impôts dans le produit intérieur brut est d'environ 40 %. Ainsi, une activité économique de 100 millions de dollars, quelle qu'elle soit, engendre des retombées fiscales d'environ 40 millions, soit un ratio de 40 %. Dans le cas des Expos et du Parc Labatt, 77 divisé par 180 donne 42 %. Les retombées fiscales des Expos, et des autres équipes sportives professionnelles, n'ont donc rien d'extraordinaires ou d'exceptionnelles.

Si les retombées économiques nettes sont surestimées, il est bien évident que les retombées fiscales nettes seront aussi surestimées. Le calcul exact de ces retombées nettes est donc crucial et, dans le meilleur des mondes, il faudrait pouvoir comparer ces retombées à celles d'autres projets subventionnés.

#### Les revenus du fonds central de la ligue

Il faut souligner que le cas des Expos est assez particulier parmi les franchises canadiennes de sport professionnel. En effet, à cause du programme de péréquation du baseball majeur, les équipes des petits marchés touchent des sommes assez substantielles du fonds central de la ligue. La Ligue nationale a un programme de partage des revenus aux guichets, le club visiteur touchant 20 % des revenus perçus par le club local. De plus,

<sup>9</sup> C'est aussi l'opinion du chef de l'opposition officielle à Québec, Jean Charest, qui s'est lui aussi prononcé en faveur de subventions à l'avantage des Expos (Leclerc 1998). Selon Charest, si les Expos devaient partir, «ce serait un dur coup pour Montréal, pour son image et pour sa stature».

outre les droits provenant de la vente des produits dérivés, les équipes de baseball se partagent aussi les droits de retransmission des réseaux nationaux (Lavoie, 1997 : 78). Ces sommes sont relativement considérables pour les Expos. Elles étaient équivalentes à 40 % de leurs revenus en 1996 et à 60% en 1998 (Lavoie et Harvey 1999). En ce moment, comme le dit fort éloquemment le pdg du Fonds de solidarité de la FTQ, «les Américains nous paient 23 millions US par an pour conserver une équipe à Montréal» (Bachand, 1998). Autrement dit, en ce moment, comme le soulignent Cyrenne (1999) et Lefebvre et Merrigan (1999), il est indéniable que les Expos engendrent des retombées économiques positives pour la région de Montréal. Mais là n'est pas la question. La question est la suivante : quand les Expos évolueront dans un nouveau stade, subventionné par le gouvernement, engendreront-ils encore des retombées économiques substantielles? Je chercherai à donner une réponse précise à cette question dans la prochaine section.

### Les retombées socio-culturelles et l'éthique

Mais quand bien même ces retombées économiques seraient nulles ou négatives, il n'en reste pas moins que le sport professionnel est un bien collectif, ou à tout le moins un bien mixte, qui a des vertus civiques, culturelles, festives et psychologiques, et donc, à ce titre, il devrait être subventionné, comme le sont bien d'autres activités culturelles, et comme le sont aussi des industries dont on veut préserver les emplois. C'est là un argument avancé notamment par le géographe Sylvain Lefebvre, dans une série de documents. Tous ses arguments ont du vrai : on subventionne les artistes, les troupes de théâtre, les orchestres symphoniques, un Musée du rire, l'industrie cinématographique, des industries en difficulté, de nouvelles industries technologiques; alors pourquoi ne pas subventionner l'industrie des sports d'équipe professionnels? Notons tout d'abord la contradiction dans l'argumentaire des divers supporters des équipes sportives et de leurs propriétaires. D'un côté, ils prétendent que l'industrie du sport professionnel est une industrie comme les autres et, qu'à ce titre, elle devrait pouvoir bénéficier des programmes de subvention existants. De l'autre côté, ces supporters affirment que le sport professionnel est une industrie spéciale, qui a des vertus civiques, festives, culturelles, qui contribue à la fierté collective et qui pourrait même aider à préserver l'unité nationale.

Tableau 2

#### Salaires moyens dans trois sports professionnels, en dollars américains

Baseball 1999	Basketball 1998-1999	Hockey 1999-2000
1,7 million	2,4 millions	1,35 million

Source : Bender (1999), Bodley (1999), et estimation de l'auteur sur la base des salaires des 23 joueurs de chaque équipe de la LNH en début de saison (Adams, 1999).

Il est clair que l'on quitte le domaine de l'économie positive, qui est si importante aux yeux de la majorité des économistes, pour aborder celui de l'économie

normative. Dès lors, il faut aussi considérer les questions d'éthique. Est-il juste qu'un gouvernement, qui a sabré dans toutes sortes de programmes sociaux, se mette maintenant à distribuer des millions à de riches propriétaires d'équipes sportives, pour mieux financer la masse salariale de joueurs professionnels dont un grand nombre sont millionnaires, comme le montre le tableau 2? Est-il moral pour un gouvernement de subventionner ou, comme l'a suggéré le Comité Mills (1998 : 112), de diminuer les taux d'imposition des joueurs de hockey professionnels, lesquels ont un salaire moyen qui est *67 fois* plus élevé que le salaire du travailleur canadien moyen? Les joueurs de hockey sont souvent comparés à des professionnels du spectacle. Mais outre Céline Dion et quelques autres, les artistes et les comédiens ont des revenus pitoyables : les subventions gouvernementales leur permettent de survivre, sans plus. D'autre part, du moins dans la région d'Ottawa, les journalistes et les supporters des équipes professionnelles ont tendance à comparer le traitement fiscal que subissent les équipes sportives par rapport aux avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises établies à côté du Centre Corel, dans la municipalité de Kanata en banlieue d'Ottawa, là où évoluent les Sénateurs d'Ottawa de la LNH. Mais ces comparaisons n'ont aucun sens : d'un côté on a une entreprise du monde du spectacle, qui n'apporte aucune retombée technologique particulière; de l'autre, on a des compagnies qui exportent une grosse partie de leur production et qui sont spécialisées dans l'économie du savoir et dans l'industrie du futur, des compagnies qui pourraient avoir une contribution considérable au niveau de vie général des Canadiens.

#### Les effets de revitalisation urbaine

Un autre argument en faveur des subventions des équipes sportives professionnelles ou de leurs installations, c'est l'effet structurant de ces installations sur l'urbanisation. Voilà encore un argument avancé par Sylvain Lefebvre. Selon Lefebvre, les nouveaux stades, construits au centre-ville, ont eu des effets de revitalisation bénéfiques sur l'activité économique et festive des centre-villes, et ces effets doivent être pris en compte. Les villes de Cleveland et de Baltimore, avec leurs nouveaux stades de baseball sont souvent données en exemple. D'ailleurs les Expos ont fait visiter le Camden Yards de Baltimore à un groupe de journalistes canadiens, afin de montrer ce qui pourrait advenir de Montréal suite à la construction du Parc Labatt. «Personne ne peut visiter Baltimore et Camden Yards et prétendre ensuite qu'un stade comme celui des Orioles n'aurait pas sa place à l'ombre des tours du centre-ville de Montréal. Personne non plus ne peut remettre en question qu'une revitalisation du centre-ville de Montréal serait profitable pour tout le monde» (Gagnon, 1998). Personne en effet ne peut remettre en doute des vérités de la Palice. Tout le monde est pour une revitalisation, comme tout le monde est pour la vertu.

Mais la revitalisation est-elle causée par la construction d'un stade de baseball ou d'un nouveau forum? Certains chercheurs américains, tels Marc Levine, doutent que ces nouveaux stades, comme celui de Baltimore, aient eu les effets qu'on leur attribue (Robitaille, 1999). L'expérience déjà vécue à Montréal devrait inciter à la prudence : il appert que des installations comme le Stade Olympique ou la Place des Arts n'ont eu aucun effet de revitalisation sur les quartiers environnants. Comme l'explique bien Jean-Claude Marsan (1998), c'est parce que ces installations sont des lieux où l'on consomme

des biens et services et non des lieux où on les produit. Pour cet architecte, les urbanistes qui font la promotion du Parc Labatt sur la base de ses effets de revitalisation ne disposent d'aucun argument sérieux pour étoffer leurs dires.

#### Intégration ou ségrégation?

Si l'argument de la revitalisation ne tient plus, il ne reste plus beaucoup d'arguments aux supporters des subventions publiques. Certains affirment, comme le font Fortin et Lefebvre (1998), que le sport a des retombées socio-culturelles, car les Expos contribueraient «à l'harmonie interculturelle et interlinguistique de Montréal». Fortin et Lefebvre vont même jusqu'à chiffrer cette contribution, qu'ils évaluent à 5 ou 10 millions par année. Selon Marc Levine, spécialiste en relations inter-linguistiques, c'est là un argument «complètement farfelu» pour des gens qui prétendent pratiquer des méthodes statistiques rigoureuses (Robitaille 1999). Les économistes Lefebvre et Merrigan (1999b), eux, font valoir que le gouvernement devrait subventionner le baseball car c'est là «l'un des rares spectacles populaires de qualité à Montréal et à prix raisonnable pour les gens à revenu plus modeste».

**Tableau 3**  
Évolution du prix des billets d'entrée 1977-1994-1999,  
par rapport à l'indice des prix à la consommation américain (IPC)

	1977	1994	1999	Augmentation 1977-1994	Augmentation 1994-1999
Baseball	4,00 \$	10,40 \$	14,91 \$	260 %	43 %
Basketball	6,75 \$	29,50 \$	42,54 \$	435 %	44 %
Football	9,67 \$	31,00 \$	45,63 \$	320 %	47 %
Hockey	7,87 \$	33,66 \$	45,70 \$	430 %	36 %
IPC	181	444	499	245 %	12 %

Source : Lavoie (1997 : 18), Panzeri (1999), et le site web du Bureau of Labor Statistics.

Il est permis de douter de ces affirmations. Au contraire, le baseball, comme les autres sports professionnels, est un sport qui attire de plus en plus les individus des classes moyennes aisées et des classes riches. Selon une étude de l'économiste américain John Sigfried, les gens qui achètent des billets de saison ont maintenant des revenus qui excèdent de 90 % le revenu de l'américain moyen. Ce chiffre n'était que de 58 % en 1972 (Farrey, 1998). D'autre part, s'il est vrai que le prix des billets de baseball est presque trois fois moindre que celui des billets de hockey, basketball ou football, il n'en reste pas moins qu'avec les nouveaux stades l'intégration socio-culturelle est illusoire; il s'agit plutôt de ségrégation. Les spectateurs les plus riches sont placés dans des loges et des zones réservées de type V.I.P., pendant que les spectateurs aux revenus modestes sont

relégués loin de l'action. D'autre part, avec la popularité grandissante des sports professionnels, le spectacle sportif des ligues majeures est devenu hors de prix pour qui ne dispose pas d'une entreprise autonome qui peut déduire de son revenu imposable la moitié du coût des billets. Comme l'illustre le tableau 3, le prix du spectacle sportif, sauf celui du baseball, a considérablement augmenté par rapport aux autres éléments du coût de la vie durant la période 1977-1994. Par contre, en cinq ans, dans la seconde moitié de la décennie 90, le prix des billets de baseball a augmenté quatre fois plus vite que l'IPC, sans doute le résultat de la mode des nouveaux stades.

#### Les démonstrations par l'absurde

En dernier lieu, les partisans des subventions aux équipes sportives font valoir l'argument suivant. Ils soulignent, comme le font, Lefebvre et Merrigan (1999), que les économistes, de par leur formation, ont pour principe de s'opposer à toute forme d'aide gouvernementale au secteur privé. Mais cette attitude est déconnectée de la réalité, puisque les divers gouvernements subventionnent régulièrement le secteur privé. C'est le cas, notamment, des franchises de sport professionnel. À ceux qui douteraient de la rentabilité du sport pour l'économie locale, les partisans du sport professionnel subventionné assène un raisonnement par l'absurde : une cinquantaine de villes se partagent plus d'une centaine de franchises des quatre grands sports professionnels et bien des villes tentent de ravir les franchises existantes ou d'en obtenir de nouvelles, à coups de subventions publiques. Tous ces gouvernements locaux ne peuvent pas être dans l'erreur : il doit exister «une rentabilité économique, voire même sociale et culturelle à la présence d'équipes professionnelles en milieu urbain» (Lefebvre 1997 : 3). À supposer que les dirigeants municipaux soient rationnels, s'il n'était pas rentable pour les villes de subventionner les équipes sportives, elles ne le feraient pas; puisqu'elles le font, c'est que la rétention et l'acquisition de franchises de sport professionnel sont rentables pour les municipalités. Comme le disent Fortin et Lefebvre (1998), «rappelons que 15 villes américaines auront construit des nouveaux stades avec l'appui de l'État, entre 1990 et 2000, et qu'il est fort peu probable qu'elles soient toutes peuplées d'imbéciles, victimes du chantage des dirigeants sans scrupule»<sup>10</sup>.

#### Les études économétriques

Au contraire des consultants, les économistes universitaires, dans leur très grande majorité, sont extrêmement sceptiques. Ils doutent que la présence d'une équipe

<sup>10</sup> Il est assez ironique de constater que 81 % des entrepreneurs de PME au Québec s'objectent «à ce que les gouvernements subventionnent l'industrie du sport professionnel». Même dans la région montréalaise, seulement 13 % sont en faveur de telles subventions (Reuters, 1999). Ces entrepreneurs, qui devraient être les premiers bénéficiaires des retombées économiques, médiatiques et synergiques du sport, seraient-ils myopes ou imbéciles?

sportive professionnelle entraîne suffisamment de retombées économiques pour justifier la contribution de fonds publics. Pour ce qui est des effets médiatiques et synergiques, les économistes reconnaissent qu'une équipe des ligues majeures puisse avoir un aspect positif, mais la qualité de vie, qui attire les sièges sociaux et les entreprises, dépend aussi de nombreux autres facteurs, comme le nombre de parcs et de piscines publiques, les pistes cyclables, les bibliothèques municipales, la propreté des rues et la qualité du réseau routier, la sécurité du voisinage, la qualité des maisons d'enseignement et leur accessibilité (Rosentraub, 1997 : 175). Pourquoi les gouvernements devraient-ils subventionner les salaires des millionnaires du sport et les profits de quelques riches propriétaires de franchises quand les rues qui mènent au stade sont pleines de pieds-de-poule et que certaines écoles ne peuvent fournir de manuels à tous leurs élèves?

Sur quelles bases les économistes universitaires, ou en tout cas la grande majorité d'entre eux, fondent-ils ce verdict? Celui-ci repose essentiellement sur deux ensembles de preuves. Le premier ensemble de preuves repose essentiellement sur une analyse critique des études de retombées économiques, faites par les consultants généralement engagés par l'industrie du sport pour mousser et justifier l'aide gouvernementale. En général, les études de ces consultants bénéficient d'un support médiatique considérable, ce qui n'est pas le cas de leurs critiques. Le second ensemble est constitué d'études économétriques, qui ont pour objectif d'identifier les effets de synergie qui pourraient être attribués aux équipes sportives professionnelles. Considérons tout d'abord ce second ensemble.

Si la présence dans une ville d'une nouvelle équipe de sport professionnel, ou la construction d'un nouveau stade, a des effets d'entraînement sur l'économie municipale, on devrait pouvoir les observer en comparant les taux de croissance de l'activité économique ou de l'emploi de cette ville à ceux des villes ne disposant pas d'une nouvelle équipe ou d'un nouveau stade. Les études les plus connues sont celles de Robert Baade (Baade et Dye, 1988 et 1990 et Baade, 1995). Ses nombreuses études montrent qu'une nouvelle franchise, un nouveau stade ou un stade rénové n'ont aucun impact sur l'emploi manufacturier, l'activité du secteur manufacturier, les dépenses en capital, le revenu par habitant et les ventes au détail de la région métropolitaine concernée. De nombreuses autres études de cas spécifiques en sont arrivées à des conclusions similaires (Rosentraub, 1997; Noll et Zimbalist, 1997). Ceci n'est pas surprenant : les dépenses d'une équipe sportive des ligues majeures comme les Expos de Montréal dans le Stade olympique, les Sénateurs d'Ottawa ou les défunts Nordiques sont de cinq à dix fois inférieures à celles de l'Université d'Ottawa ou de l'Université Laval!

Les amateurs de sport ont récemment vécu une expérience qui permet de vérifier la faible importance du sport professionnel pour l'économie. Pendant le lock-out de la LNH à l'automne 1994, on a bien vu que, à part quelques commerces situés dans les environs immédiats des arénas concernés, l'absence de hockey professionnel n'avait eu aucun effet négatif sur l'activité économique. Un chercheur de l'Université du Wisconsin, John Zipp (1996), a récemment démontré que la grève du baseball, en août et septembre 1994, n'avait eu aucun effet négatif sur l'activité économique des villes disposant d'une franchise de baseball. De fait, les ventes au détail ont *augmenté* pendant la grève dans 17 des 24 villes hôtes américaines, alors que pendant les mêmes deux mois, les ventes au détail ont diminué dans les quatre villes du groupe de contrôle, c'est-à-dire des villes de taille équivalente ne disposant pas de franchise de baseball.

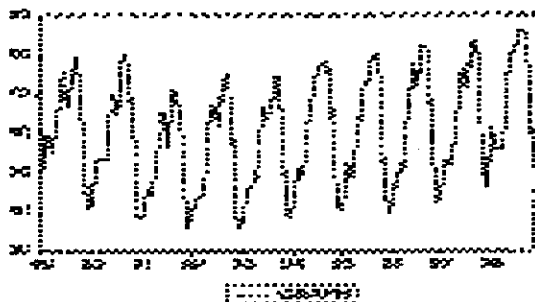


Il faut toutefois reconnaître que tous ces résultats négatifs ne sont, dans un certain sens, guère convaincants et guère surprenants. Selon les estimations de Statistique Canada, les diverses activités reliées au sport ne représentent qu'environ 1,1 % du PIB, le produit intérieur brut (Mills 1998 : 15). Or l'industrie du sport professionnel ne représente que 1/20<sup>ème</sup> de l'ensemble de l'activité reliée au sport. Ceci signifie que le sport professionnel, malgré sa très grande visibilité, ne représente que 1/20<sup>ème</sup> de 1 % du PIB. Même s'il est certain que les activités d'une équipe sportive professionnelle représente davantage que ce pourcentage dans la ville ou la région qui accueille une telle équipe, il n'en demeure pas moins qu'une activité de si faible importance relative n'a guère de chance d'avoir un impact mesurable sur le taux de croissance d'une ville ou de sa région. Il n'est donc pas surprenant que les études économétriques, qui ont pour tâche d'identifier des facteurs statistiquement significatifs, ne puissent attribuer de rôle significatif à l'arrivée ou au départ d'une franchise. C'est le contraire qui eût été étonnant. À moins de postuler des effets de synergie démesurément importants par rapport à la taille du secteur du sport professionnel, il est déraisonnable de penser que l'activité des équipes sportives professionnelles puisse avoir un impact sur les grands agrégats économiques de leurs régions d'accueil. De fait, les critiques adressées à l'encontre de ces études par Lefebvre et Latouche (1998 : 7-22) manquent la cible. S'il existe des effets substantiels de visibilité et de synergie, les études économétriques portant sur des agrégats sont celles qui devraient être en mesure d'identifier ces effets. Il est vrai, cependant, comme le font remarquer le consultant Thomas V. Chema (1996 : 20) et Lefebvre et Latouche (1997 : 20), que ces études portaient sur des stades qui ont été souvent construits en banlieue plutôt que dans le centre-ville, comme c'est le cas des nouveaux stades. Idéalement, il faudrait refaire les études, et en faire de nouvelles pour les villes canadiennes, mais je ne crois pas que l'implantation de stades au centre-ville plutôt qu'en banlieue puisse avoir un effet sur les grands agrégats.

Les études économétriques n'ont pas à être confinées à l'analyse des grands agrégats. On pourrait penser, par exemple, que si le baseball des ligues majeures ou le hockey de la Ligue nationale attire des touristes, ceci devrait se répercuter dans les taux d'occupation des chambres. J'ai procédé à de tels calculs pour la ville de Montréal. Le graphique 1 ci-joint montre les fluctuations des taux d'occupation des chambres à Montréal, de 1990 à 1998. On voit que ces taux fluctuent essentiellement en fonction des mois et des saisons, de façon remarquablement régulière. Il est possible de décrire ces fluctuations à l'aide d'une série temporelle univariée, de type Box-Jenkins, et de vérifier si l'activité sportive a une influence déterminante sur les taux d'occupation (Box et Tiao, 1975). Deux événements particuliers ont eu lieu pendant ces années dans le monde sportif. Il y a eu le lock-out des propriétaires de la LNH, du début octobre 1994 jusqu'à la mi-janvier 1995. De plus, il y a eu la grève des joueurs de baseball des ligues majeures, du milieu du mois d'août 1994 jusqu'à la fin de la saison, au tout début du mois d'octobre.

Quand on introduit dans le modèle une variable dichotomique représentant le lock-out au hockey, cette variable a pour coefficient - 0,04 %, autrement dit rien du tout. Quand à la variable représentant la grève au baseball, le coefficient est voisin de 1 %; plus précisément il est de - 0,8 %, et il est loin d'être statistiquement significatif. Ceci indique, que, statistiquement, on peut considérer que ni le lock-out au hockey ni la grève au baseball n'ont eu d'effet sur les taux d'occupation des chambres, contrairement aux

autres variables explicatives du modèle. Si on considère que le coefficient trouvé au baseball, - 0,8 %, mesure adéquatement l'effet de la grève, on obtient un chiffre dont l'ordre de grandeur est similaire à celui trouvé pour mesurer l'importance des touristes de baseball par rapport à l'ensemble des visiteurs. Autrement dit, la grève au baseball aurait fait baisser le taux d'occupation des chambres de 0,8 % (ce taux serait passé 60,8 % à 60 % par exemple). Ainsi, encore une fois, on observe que l'impact touristique des Expos est inférieur à 1 % de l'ensemble de l'activité touristique<sup>11</sup>.



### Les études de retombées économiques

Les économistes universitaires croient aussi que les retombées économiques calculées par les comptables consultants sur la base d'effets multiplicateurs sont grandement surévaluées (Crompton 1995). Les véritables retombées d'un projet sont la résultante d'injections nettes que multiplie un multiplicateur. Les études commandées par les propriétaires d'équipes surévaluent à la fois les injections nettes de l'activité sportive et le multiplicateur qui devrait s'appliquer à ces injections. Dans les meilleures de ces études, les auteurs portent une attention considérable à l'estimation du multiplicateur, utilisant pour ce faire de complexes modèles d'analyse input-output. Après avoir investi des ressources importantes pour savoir si le multiplicateur devrait être 1,3 ou 1,5, les auteurs de ces études passent très peu de temps à évaluer si les injections considérées (le multiplicande) sont véritablement des injections nettes ou uniquement des injections brutes. Ainsi, le multiplicande pourrait être calculé comme étant égal à 100 alors qu'en réalité il ne serait que 5 ou 10!

<sup>11</sup> Des calculs similaires ont été faits pour les villes d'Ottawa et de Québec. À chaque fois, les variables dichotomiques représentant l'effet du lock-out au hockey sur les taux d'occupation des chambres d'hôtel étaient statistiquement non significatives. À Ottawa, le coefficient trouvé suite au lock-out était de - 1 %. Dans le cas de Québec, le lock-out semble plutôt avoir eu un effet positif sur les taux d'occupation (+2 %). Une autre variable dichotomique, tenant compte du départ des Nordiques et de leur absence après 1995, avait pour coefficient - 0,4 %. Ainsi, le départ des Nordiques semble n'avoir eu aucun impact statistique sur les taux d'occupation des chambres dans la région métropolitaine de Québec.

Fondamentalement, les études des consultants ne tiennent pas compte du fait que toute dépense publique qui contribue à réduire le chômage aura des retombées économiques positives. Construire un deuxième Stade olympique en Gaspésie ou à Terre-Neuve aurait des retombées économiques substantielles selon le type de méthodologie utilisée habituellement dans ces études! Deuxièmement, les études de retombées économiques font souvent semblant d'ignorer que les dépenses reliées à l'activité sportive auraient lieu dans un autre secteur d'activité si le club sportif n'existait pas. C'est ce qu'on a appelé l'effet de substitution. Toute dépense est considérée comme une injection, ce qui n'est manifestement pas le cas. Troisièmement, les consultants sous-estiment fréquemment les fuites engendrées par l'activité sportive et ils oublient que la grande majorité des dépenses des clubs servent à payer de très hauts salaires à des joueurs qui souvent ne résident pas dans la localité. Ces salaires, dont seule une petite partie est consommée, ne sont donc pas réinjectés dans la communauté et constituent des fuites substantielles qui compensent les injections nettes (l'argent dépensé dans la communauté par des spectateurs extérieurs à la région ou les droits de télédiffusion des réseaux nationaux). Ainsi, le club sportif siphonne l'argent de la communauté, et cet argent repart ailleurs. Certains chercheurs pensent donc que les effets multiplicateurs des équipes professionnelles sont voisins de zéro, et même qu'un club sportif professionnel peut constituer un fardeau financier pour une communauté (Gouguet et Nys, 1993). Comme le disait Yvan Stringer (1992 : 15) à une époque où les revenus provenant de la ligue étaient encore faibles : «Il est plutôt paradoxal qu'on invoque l'argument des retombées économiques en faveur du baseball à Montréal. [...] Il ne serait pas étonnant qu'il s'agisse plutôt d'une activité ayant des retombées négatives».

Quelles sont les activités qui ont des retombées économiques *nettes* importantes? Comme on l'a vu lorsque les arguments de Montmarquette ont été présentés, il faut qu'une industrie vende une partie importante de sa production à l'extérieur de la région considérée, ou encore que cette activité remplace des produits qui autrement auraient été importés de l'étranger. De plus, pour qu'une activité ait un fort impact, il faut que les fournisseurs des produits utilisés dans la fabrication (les matières premières, les produits intermédiaires) soient d'origine locale. Enfin, il faut que les travailleurs engagés dépensent localement leurs salaires. Il est clair que la plupart des équipes sportives professionnelles ne répondent pas à ces critères, car la plus grosse partie des consommateurs proviennent de l'économie locale, et les joueurs de ces équipes ne réinjectent qu'une petite partie de leurs salaires dans l'économie locale. En effet, parce que ces salaires sont très élevés, et ce pour seulement quelques saisons, les joueurs ont une propension à consommer qui est très faible. De plus, nombre d'entre eux ne résident pas de façon permanente dans la ville de leur équipe et dépensent donc ailleurs, ce qui n'est ni taxé ni épargné.

### Le cas des Expos

Il n'en reste pas moins que le cas des Expos est particulier, en raison des fortes sommes que l'équipe montréalaise reçoit du fonds central du baseball majeur, sommes qui constituent en quelque sorte des exportations. Le tableau 4 résume la situation des Expos, quant à leurs sources de revenus. Ces chiffres, tirés du plan d'affaires des Expos de 1997, montrent que les Expos, dans le cadre du Stade olympique, obtiennent la

majorité de leurs revenus de source extérieure, grâce au programme de péréquation des ligues majeures. Il est donc tout à fait probable, comme on l'a déjà dit dans une section antérieure, que les Expos aient de substantielles retombées économiques pour la région montréalaise. Mais ces chiffres expliquent aussi l'agacement des dirigeants et des autres propriétaires du baseball majeur, et leur empressement à forcer les Montréalais à construire un nouveau stade. Comme on l'a déjà dit, dans les circonstances présentes, les Américains paient les Montréalais pour avoir une franchise et voir du baseball à Montréal. La situation sera cependant toute autre en 2001 dans un nouveau Parc Labatt<sup>12</sup>. Les revenus provenant du fonds central de la ligue chuteraient de 41 à 32 millions de dollars canadiens et les proportions entre revenus extérieurs et revenus locaux seraient inversées. Les revenus extérieurs tomberaient de 62 % à 25 %. Sous ces conditions, les retombées économiques *nettes* des Expos seraient bien affaiblies.

**Tableau 4**  
**Source des revenus des Expos, 1999-2001, en dollars canadiens**

Revenus :	1999, au Stade olympique	2001, avec le Parc Labatt
extérieurs, de la ligue	41 millions (62 %)	32 millions (25 %)
locaux, des Montréalais	26 millions (38 %)	92 millions (75 %)

Source : Estimations tirées du Plan d'affaires des Expos (1997)

On a vu là le côté des revenus des Expos. Mais qu'en sera-t-il de leurs dépenses, dans un Parc Labatt subventionné? On peut faire les estimés suivants, en dollars canadiens, à partir du plan d'affaires de 1997 des Expos et aussi à partir de certaines extrapolations tirées des chiffres fournis par les Blue Jays de Toronto (1998), lors de leur comparution devant la commission Mills :

- Les salaires des joueurs : 72 millions
- Les dépenses locales (placiers, marketing, entretien) : 24 millions
- Les dépenses à l'étranger (filiales, voyages, matériel)<sup>13</sup> : 24 millions
- Profits d'opération, avant frais financiers et impôts fonciers : 4 millions

Il nous faut maintenant savoir d'où proviennent les revenus des Expos. En fait, nous le savons déjà puisque, en vertu du tableau 1, nous avons vu que 7,5 % des spectateurs proviennent de l'extérieur du Québec. En utilisant ce pourcentage, on en déduit que des 92 millions de dollars canadiens attribués aux revenus locaux, selon le

<sup>12</sup> En réalité, en raison des retards et rebondissements associés au départ de M. Brochu, le nouveau stade ne sera pas prêt avant l'année 2002 (Laflamme, 2000).

<sup>13</sup> Les Blue Jays, dans leur soumission, estiment que 80 % de leurs dépenses se font en dollars américains. Leur masse salariale actuelle est voisine de la masse salariale anticipée par les Expos en l'an 2001. Les salaires plus les dépenses à l'étranger pour les Expos devraient donc aussi avoisiner 80 % des dépenses totales.

tableau 3, seuls 85 proviennent réellement des spectateurs locaux (les Montréalais et les autres Québécois), tandis que les 7 autres proviennent des touristes hors Québec. Comme on l'a vu au tableau 1, ces touristes dépensent en outre 22 millions de dollars dans l'économie montréalaise pour le logement, la nourriture, les souvenirs, etc. Mais on ne peut attribuer que 9 millions d'injections nettes à ces touristes, car on peut considérer que 60 % du chiffre d'affaires dû aux touristes sortent immédiatement de l'économie montréalaise (ce chiffre est tiré des estimations de Crompton, 1995). Les autres injections nettes proviennent, comme on l'a vu au tableau 3, des 32 millions de dollars canadiens qui seront alors versés par le fonds central des ligues majeures. On a donc le bilan suivant :

- Dépenses des touristes au Parc Labatt : 7 millions
- Dépenses nettes additionnelles des touristes : 9 millions
- Injections du fonds central du baseball majeur : 32 millions
- Total des injections nettes : 48 millions

D'autre part les, fuites sont les suivantes :

- Les dépenses des Expos à l'étranger : 24 millions
- Les fuites dues aux salaires des joueurs : 65 millions
- Total des fuites avec les Expos au Parc Labatt : 89 millions
- Total des fuites nettes (89 - 48) : 41 millions

Les dépenses des Expos à l'étranger constituent totalement des fuites. J'ai supposé que les dépenses des Expos au Canada n'engendraient aucune fuite, afin d'être le plus généreux possible pour ce qui est des retombées des Expos. Enfin, pour ce qui est des salaires, j'ai supposé que 7 millions de dollars seraient dépensés par les joueurs à chaque année dans la région de Montréal, ce qui représente tout de même environ 250 000 dollars par joueur.

Si les Expos n'existaient pas, les Montréalais et les habitants de la Province de Québec dépenseraient dans divers secteurs les 85 millions de dollars qu'autrement ils dépenseraient en 2001 dans le Parc Labatt. Supposons que 5 % de ces 85 millions seraient directement dépensés à l'étranger, pour des voyages par exemple, mais que 95 % seraient dépensés au Québec. De ces 95 % restant, on peut considérer que 55 % constituent des fuites. Dans un monde sans Expos, les fuites sur les sommes non dépensées sur les Expos seraient donc de :

- Voyages à l'étranger : 5 millions
- Fuites sur dépenses locales : 44 millions
- Total des fuites sans les Expos : 49 millions

Il suit qu'un monde avec les Expos qui joueraient au Parc Labatt, sous les conditions établies par le plan d'affaires des Expos, engendrerait des fuites nettes de seulement 41 millions, soit 8 millions de moins que la situation où les Expos ne joueraient plus à Montréal. Ceci signifie que les injections nettes de revenus qu'on peut attribuer à la présence des Expos au Parc Labatt seraient de 8 millions de dollars par an. Avec un multiplicateur de 1,5, les retombées économiques nettes des Expos seraient donc de 12 millions de dollars canadiens par année. Ce chiffre est à comparer à l'estimé fourni par la firme comptable Ernst & Young (1997) dans une étude commandée par les Expos.

Ernst & Young estimaient que l'impact économique des Expos serait de 180 millions de dollars canadiens. Mon estimé, qui tient compte de l'effet de substitution, alors que les calculs des consultants n'en tiennent aucun compte, donne donc des retombées économiques qui sont de *15 fois* inférieures. Ceci n'a rien d'étonnant. Crompton (1995) donne de nombreux exemples de retombées économiques qui sont incroyablement surestimées dans les études commandées par les équipes sportives professionnelles. De même, pendant que Lefebvre et Latouche (1997 : 49) citent une étude municipale qui prétend que le nouveau stade Oriole Park à Camden Yards rapporte 46 millions de retombées économiques annuelles additionnelles par rapport à l'ancien stade, de leur côté les économistes Hamilton et Kahn (1997 : 270) prétendent que ces mêmes retombées ne sont que de 3 millions par année. Dans le cas des Orioles de Baltimore, comme dans le cas des Expos, le rapport entre ces deux estimé de retombées économiques est de 15 pour 1.

Il faut noter que, dans le cas des Expos, au moins les retombées économiques sont positives. En examinant les sources de revenus des Expos, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. C'est que les Expos bénéficient actuellement, et vont encore bénéficier dans le futur, de substantiels revenus provenant des programmes de partage des revenus du baseball majeur. Il est clair que dans des ligues professionnelles où de tels programmes de partage des revenus sont inexistantes ou insignifiants, comme dans la Ligue nationale de hockey, il est tout à fait possible que les retombées économiques nettes des franchises soient négatives.

#### Les subventions proposées et le Comité Mills

Le gouvernement du Québec se propose de verser 7 millions par année pour payer les intérêts sur la dette accumulée pour construire le Parc Labatt dans lequel évolueront les Expos. Le gouvernement fédéral se propose de louer pour rien, ou presque rien, un terrain qui vaut 15 millions de dollars, ce qui équivaut environ à un don de 1,5 million par année (Marissal et Cloutier, 1997). De plus, il y a la question des impôts fonciers sur la valeur du Parc Labatt. Les Expos bénéficieront-ils d'une exemption fiscale similaire à celle dont cherche à se prévaloir l'équipe du Canadien de Montréal? Ses propriétaires prétendent que la valeur du Centre Molson, construit au coût de 235 millions, n'est en réalité que de 35 millions, la différence devant être attribuée à la valeur de l'équipe plutôt qu'aux bâtiments. Le Canadien cherche ainsi à réduire son compte de taxes de 8 millions de dollars (Lévesque, 1999 et 1999b)<sup>14</sup>. Il est clair que si le Canadien réussit à convaincre le tribunal administratif du Québec du bien-fondé de sa réclamation, ce type de jugement aura un impact immédiat sur l'impôt foncier qui sera exigible des propriétaires du Parc Labatt. Il en ira aussi de même pour les autres équipes de hockey, baseball et basketball du reste du Canada. Mais les propriétaires des Expos semblent vouloir se prémunir contre tout revers juridique. Il semble assuré que le nouveau stade sera légalement la propriété de la Régie des installations olympiques (RIO), ce qui

---

<sup>14</sup> Maintenant que l'on sait que la compagnie Molson veut vendre le Centre Molson, la réclamation apparaît futile : la compagnie Molson va-t-elle vendre pour 35 millions un aréna qui lui en a coûté 235?

permettra aux Expos d'échapper totalement à l'impôt foncier, et donc de réduire leurs dépenses d'un autre 7 ou 8 millions<sup>15</sup>. Même sans programme fédéral de subventions, les Expos du Parc Labatt recevront plus de 15 millions en subventions de toutes sortes. Ainsi, les retombées économiques des Expos pour la collectivité seront totalement siphonnées par les propriétaires des Expos, les joueurs de baseball et l'ensemble des propriétaires du baseball majeur (leurs versements aux Expos, dans le cadre du programme de partage des revenus, vont diminuer). À moins de postuler l'existence de retombées médiatiques, synergiques et culturelles, comme celles décrites par Fortin et Lefebvre (1998), il est clair que c'est la collectivité qui subventionne l'entreprise privée et les spectateurs de sport professionnel. Au nom de quels principes?

Le Comité Mills a tenté d'établir ces principes. Mais il est clair que le Comité Mills n'a pas fait son travail, du moins pour ce qui est de son étude du sport professionnel. Pour calculer adéquatement les retombées économiques nettes des équipes sportives professionnelles, il faut avoir accès à une information précise sur les sources et les emplois des revenus de ces équipes. Le Comité Mills aurait dû exiger ces chiffres et faire le calcul des retombées nettes avant de proposer diverses sortes de subventions pour ces équipes professionnelles<sup>16</sup>. De plus, le Comité aurait dû calculer le coût de ces subventions avant de les proposer, comme il l'avait fait pour l'aide au sport amateur.

Dans une entrevue réalisée en novembre 1997, Dennis Mills affirmait que son sous-comité étudiera «les conséquences économiques sur une région lorsqu'une équipe de hockey professionnel quitte pour aller s'établir aux États-Unis. Nous ne voulons pas protéger les équipes de la Ligue nationale de hockey, nous voulons protéger notre économie [...] Il faut [...] étudier les conséquences économiques sur une ville qui perd son équipe de hockey et les bénéfices économiques dans les villes qui possèdent une équipe de hockey» (Gratton, 1999). Ce programme de recherche était fort pertinent et fort intéressant. S'il avait été mis en chantier, le Comité aurait grandement contribué à la compréhension du rôle économique des équipes sportives professionnelles. Mais rien sur ce sujet n'a été fait. Le Comité Mills (1998 : 101-102) s'est contenté de rappeler les principales objections faites à l'encontre des études habituelles de retombées économiques. Le rapport prétend même que ces objections pourraient ne s'appliquer qu'en partie aux cas canadiens.

Finalement, le Comité Mills (1998 : 109) justifie son programme d'aide à l'industrie du sport professionnel sur la base des trois arguments suivants :

1. Le sport professionnel a des retombées positives sur l'industrie touristique, de la radiodiffusion, et même manufacturière; il procure donc un avantage

<sup>15</sup> Voir Presse Canadienne (1999). C'était d'ailleurs le principal scénario contemplé par les propriétaires des Expos (Cantin, 1999).

<sup>16</sup> Dans leur présentation au Comité Mills, les représentants de la Ligue nationale de hockey ont inclus en annexe les résultats d'une étude conduite par le gouvernement albertain sur l'impact économique des équipes professionnelles albertaines. Mais cette étude, comme toutes les autres de ce type, omet complètement l'effet de substitution évoqué plus haut.

- stratégique aux villes qui accueillent les équipes sportives de haut niveau.
2. Le sport professionnel constitue un facteur fondamental dans le développement des talents sportifs au Canada.
  3. Le sport professionnel constitue «une importante source de cohésion sociale», ou encore, comme le disait Dennis Mills en entrevue, ««e sport est la meilleure drogue pour préserver l'unité nationale» (Gratton, 1997).

Aucun des trois arguments n'a sérieusement été étayé. Par exemple, si le sport professionnel est si important dans le développement des talents sportifs, comment se fait-il que la République Dominicaine, qui ne dispose d'aucune équipe de baseball des ligues majeures, produise tant de joueurs évoluant dans les ligues majeures?

#### Les coûts du programme de stabilisation

Le programme de stabilisation du sport professionnel, suggéré par le Comité Mills, comporte deux volets. L'un est destiné à encourager les petites et moyennes entreprises à acheter des billets de saison. L'autre volet devait directement subventionner les équipes. À ce titre, les clubs pouvaient choisir entre deux types d'aide, soit une subvention directe pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars par an, pour deux ans, soit une déduction pour amortissement accéléré<sup>17</sup>. Pour les équipes ayant récemment fait construire des installations sportives, comme le Canadien, les Sénateurs, les Maple Leafs, et éventuellement les Expos, cette seconde option est de loin la plus intéressante. Le coût de cette aide n'a cependant pas été chiffré par le Comité; c'est le ministère des Finances qui devait faire le calcul (Mills 1998 : 113). Cette dépréciation accélérée constitue une dépense fiscale, ou encore une subvention déguisée, d'une valeur considérable<sup>18</sup>. Normalement, un édifice comme celui du Forum est amorti sur quarante ans. Avec la déduction accélérée suggérée, l'amortissement se ferait sur deux ans. Ceci permettrait aux entreprises visées de soustraire de leur revenu imposable, sur deux années, la moitié de la valeur non encore amortie des installations sportives. Dans le cas du Air Canada Center ou du Parc Labatt, c'est donc la valeur entière des bâtiments qui serait amortie sur deux ans.

Il est clair que cette aide est temporaire, car par la suite les équipes n'auraient plus rien à amortir et seraient donc en moins bonne position fiscale. Il faut donc calculer la valeur présente de cet avantage fiscal, en tenant compte du

---

<sup>17</sup> La subvention était moindre pour les clubs dont les revenus étaient les plus élevés.

<sup>18</sup> Il est tout de même bizarre que le coût du programme de stabilisation n'ait pas été chiffré. Philippe Dubuisson (1998) fait d'ailleurs remarquer que les principaux éléments du Pacte sur les sports avaient déjà été ébauchés par Denis Coderre, un membre influent du Comité Mills (et ministre d'État au sport amateur depuis août 1999), plus de six mois avant la parution du Rapport Mills, soit le 24 avril 1998. Dubuisson en conclut que les auteurs du rapport cherchaient «à trouver une façon de financer par des fonds publics une bonne partie du coût de construction des amphithéâtres et des stades, qui soit moins visible qu'une subvention directe».



fait que, dans le futur, davantage d'impôts sur les profits devront être payés. Supposons par exemple un stade d'une valeur de 200 millions, et un propriétaire qui a un taux d'imposition fédéral de 29 % (le taux maximal) sur ses revenus imposables. Si le propriétaire peut déduire en une année la valeur du stade, il pourrait ainsi réduire, de 58 millions ses impôts. Mais la dépréciation accélérée ne vaut pas 58 millions car par la suite, l'entreprise ne pourra plus rien soustraire à l'impôt. Cependant, avoir 58 millions de dollars tout de suite est préférable à avoir 58 millions de dollars plus tard. La valeur présente de l'amortissement accéléré, selon le taux d'intérêt choisi comme taux d'escompte, avec un taux de taxation (fédéral) de 29 %, oscillerait entre 32 et 35 millions, pour une installation sportive valant 200 millions. Dans le cas où les propriétaires de l'équipe ne feraient pas de profit, la proposition du Comité précise que les propriétaires pourraient vendre leur avantage fiscal à n'importe quelle autre entreprise. Ainsi, en vendant cet avantage fiscal, chaque équipe ayant récemment construit un stade ou un aréna, pourrait toucher immédiatement un montant voisin de 30 millions de dollars. Les autres équipes, y compris les équipes des ligues de hockey junior majeures canadiennes, qui sont considérées comme des ligues semi-professionnelles, pourraient bénéficier des mêmes avantages au prorata du coût de construction de leurs nouvelles installations. Avec ces chiffres et ces précisions, on comprend que les propriétaires d'équipes sportives professionnelles aient reçu favorablement le rapport Mills (Marissal, 1998; Ladouceur, 1998). Le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, a longtemps jonglé avec le principe de l'amortissement accéléré comme élément de son plan de sauvetage des équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey, indiquant qu'il «était intéressé par ce principe», malgré l'opposition des fonctionnaires du ministère des Finances (McCarthy, 1999). L'avantage du plan de dépréciation accélérée, c'est que le gouvernement peut toujours prétendre que les sommes exemptées seront éventuellement récupérées, le calcul de valeur présente souligné ici étant plutôt difficile à comprendre pour le contribuable moyen. Ainsi le gouvernement fédéral pourrait verser une subvention au sport professionnel de façon déguisée. Il n'est pas certain que ce plan ait été complètement abandonné.

Ce qui est certain, par contre, c'est qu'aucune étude économique indépendante ne permet pour l'instant de justifier de telles subventions. Or dans le doute, c'est aux demandeurs de faire la preuve que les équipes sportives professionnelles ont des retombées économiques substantielles.

### Conclusions

Le sport d'équipe professionnel au Canada est dans une mauvaise passe. Une partie des difficultés rencontrées provient de la baisse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Il se peut fort bien que cette situation soit réversible et que, dans quelques années, voire quelques mois, le dollar canadien retrouve une valeur qui rende les équipes canadiennes concurrentielles, même sans subventions gouvernementales. Il faut dire aussi que le pouvoir d'achat des Canadiens s'est considérablement détérioré par rapport au pouvoir d'achat des Américains au cours des années 1990, en raison notamment de la politique d'inflation zéro poursuivie sans relâche par la Banque du Canada. Cette politique d'austérité monétaire a freiné la croissance économique et la hausse des revenus réels, diminuant ainsi le nombre potentiel de

supporters pouvant financer les équipes sportives canadiennes<sup>19</sup>. Là aussi, il se peut que la situation relative des Canadiens s'améliore, si les dirigeants de la Banque du Canada adoptent une approche moins dogmatique. Il est donc possible que les difficultés des équipes canadiennes, dont on parle tant maintenant, soient bientôt chose du passé. De plus, comme le soulignent de nombreux observateurs, il se peut que les hausses de salaire, tant au baseball qu'au hockey, finissent par prendre fin, plusieurs équipes américaines absorbant régulièrement des pertes financières qui devraient mener à de nombreuses banqueroutes, à une chute de la valeur des franchises, et à des ventes de feu, au profit de nouveaux administrateurs, plus conservateurs dans leur gestion des masses salariales (Ozarian, 1997; Lavoie et Harvey, 1999)<sup>20</sup>. Dans ce cadre, il peut être légitime de subventionner les équipes sportives pendant quelque temps. Si les équipes sportives ont des retombées économiques positives, en plus de leurs retombées psychologiques favorables, il n'est pas déraisonnable de vouloir aider ces équipes à surmonter leurs difficultés temporaires, comme on l'a fait pour une entreprise comme Chrysler, par exemple.

Mais même une subvention ponctuelle constitue un risque. En effet, il n'est pas certain que l'inflation salariale dans le sport ne soit qu'un phénomène éphémère. Harvey et Law (1999) indiquent que le tiers des équipes professionnelles sont entre les mains de conglomerats du monde des médias, du divertissement et de l'information. Les équipes sportives de ces conglomerats ne sont que des pions dans le cadre de stratégies globales de rentabilité et d'acquisitions de marchés. L'équilibre financier de ces équipes n'est pas une nécessité, car c'est le résultat financier de l'ensemble du conglomerat qui est l'objectif visé. On a donc une situation paradoxale. Bien des propriétaires d'équipes canadiennes crient au loup, en prétendant que les lois du marché (et la présence de ces conglomerats) mènent inexorablement à l'extinction des franchises canadiennes, à l'exception de celles de Toronto. Mais si c'est le cas, pourquoi faudrait-il renflouer les équipes canadiennes, alors qu'elles sont destinées à disparaître? Le discours de Marcel Aubut est particulièrement paradoxal : il fait la promotion des subventions gouvernementales aux équipes canadiennes mais, en même temps, il reconnaît que même un Colisée entièrement subventionné n'aurait pu empêcher le départ des Nordiques de Québec (Poulin, 1998; Samson, 1998). Le cas des Expos est vraiment particulier : il semble probable que ceux-ci requièrent une aide permanente, ce que même un partisan du Stade Labatt comme Sylvain Lefebvre semble maintenant reconnaître (Blanchard, 2000), mais leurs retombées économiques sont sans doute supérieures à celles engendrées par la plupart des autres franchises canadiennes.

Certains spécialistes ont mis de l'avant le fait que les équipes sportives engendraient d'importantes retombées culturelles et psychologiques, qui constituent ce que les économistes appellent des «externalités positives», lesquelles justifieraient une

---

<sup>19</sup> C'est aussi l'opinion de l'économiste Pierre Fortin. Voir Bérubé (1999).

<sup>20</sup> Ainsi, selon Marcel Aubut, «La bulle financière qui gonfle dans la LNH va *buster* à un moment donné, c'est sûr, peut-être dans cinq ans, sans doute dans dix ans» (Vallières 1999). Les économistes Quirk et Fort (1999 : 112-114) sont moins convaincus, mais se posent tout de même la question.

aide gouvernementale permanente. Il faut toutefois reconnaître que les Canadiens semblent peu sensibles à ce type d'argument. En mai 1998, 72 % des Québécois s'objectaient à ce que les gouvernements aident financièrement les équipes sportives professionnelles (Dion, 1998). Et en janvier 2000, immédiatement après l'annonce aussitôt annulée du plan de sauvetage des équipes de la LNH du ministre Manley, c'est 66 % des Canadiens qui étaient du même avis (Jiménez, 2000).

Le fiasco du plan Manley, présenté le 18 janvier 2000, reflète bien les paradoxes de l'opinion publique. La proposition fédérale assurait au maximum un versement de 20 millions de dollars à l'ensemble des équipes canadiennes de hockey professionnel, soit un montant de 100 millions sur cinq ans, à la condition que les deux autres paliers de gouvernement versent un montant de 200 millions aussi sur cinq ans. Ce plan a conduit à une monumentale réaction de fureur de la population canadienne, fureur qui semble avoir mené au retrait, deux jours plus tard, du fameux plan. Par contre, quelques mois plus tôt, presque personne n'a réagi à l'annonce du gouvernement québécois de payer les intérêts dus sur un montant de 100 millions de dollars, la moitié du montant nécessaire pour construire le Stade Labatt des Expos de Montréal. Une fois le prêt remboursé, les contribuables auront pourtant déboursé 100 millions de dollars pour sauver les Expos, sans compter la centaine de millions d'impôts fonciers impayés résultant du transfert de propriété du stade à la RIO. Pourquoi de telles réactions diamétralement opposées, face à une aide financière presque équivalente?

La seule réponse évidente, c'est que le hockey est aujourd'hui victime de sa propre popularité. C'est parce que le hockey et ses joueurs font tellement partie de notre culture et de notre vie collective, comme le prétendait le Rapport Mills, que leur financement possible par le secteur public a suscité tant de colère. Le baseball, lui, n'est qu'un divertissement comme un autre. Mais si une autre équipe canadienne de la LNH venait à déménager aux États-Unis, il n'est pas dit qu'une forme ou une autre du plan Manley ne serait pas remise de l'avant.

#### Références

- Adams, Alan (1999) «In Canada, hockey salaries a billion-dollar problem», [www.nationalpost.com/sports.asp?f=991006/95813](http://www.nationalpost.com/sports.asp?f=991006/95813), 6 octobre 1999.
- Baade, Robert A. (1996) «Professional sports as catalysts for metropolitan economic development», *Journal of Urban Affairs*, 18 (1), pp. 1-17.
- Baade, Robert A. et Dye, Richard F. (1988) «An analysis of the economic rationale for public subsidization of sports stadium», *The Annals of Regional Science*, juillet, 22 (2), pp. 37-47.
- Baade, Robert A. et Dye, Richard F. (1990) «The impact of stadiums and professional sports on metropolitan area development», *Growth and Change : A Journal of Urban and Regional Policy*, printemps, 21 (2), pp. 1-14.
- Bachand, Raymond (1998) «Lettre ouverte à Lucien Bouchard : La FTQ demande au gouvernement d'assouplir sa position», *Le Journal de Montréal*, 10 septembre 1998, p. 103.
- Baim, Dean V. (1994) *The Sports Stadium as a Municipal Investment*. Greenwood Press, Westport.
- Bender, Patricia (1999) «Salaries 1998-99», <http://www.dfw.net/~patricia/misc/salaries99.txt>, 5 juin 1999.
- Bérubé, Gérard (1999) «La Banque du Canada est en grande partie

- responsable : Le Canada a un problème de création d'emploi et non de productivité», Le Devoir, 14 juin 1999, p. B2.
- Blancard, Michel (2000) «Les sinapsismes de monsieur Manley», La Presse, 19 janvier 2000, p. S5.
- Bodley, Hal (1999) «Major League Baseball salary report», [www.usatoday.com/sports/baseball/mlbf10.htm](http://www.usatoday.com/sports/baseball/mlbf10.htm), 6 avril 1999.
- Box, G.E.P. et G.C. Tiao (1975) «Intervention analysis with applications to economic and environmental problems», Journal of the American Statistical Association, 70 (mars), pp. 70-79.
- Buzzetti, Hélène (1998) «La saison touristique : Du jamais vu depuis les Jeux de 1976», Le Devoir, 30 septembre 1998, p. A2.
- Cantin, Philippe (1999) «La RIO sera-t-elle propriétaire de l'éventuel stade des Expos? Ce scénario exempterait les Expos des taxes foncières», La Presse, 23 juin 1999, p. A1.
- Cazelais, Normand (1998) «Baseball, deuxième prise», Le Devoir, 17 avril 1998, p. B3.
- Chema, Thomas V. (1996) «When professional sports justify the subsidy : A reply to Robert A. Baade», Journal of Urban Affairs, 18 (1), 19-22.
- Cloutier, Mario (1999) «Québec ouvre la porte aux Expos : Le gouvernement consentirait annuellement sept millions sur une base d'affaires», Le Devoir, 25 mars 1999, p. A8.
- Crompton, John (1995) «Economic impact analysis of sports facilities and events : eleven sources of misapplication», Journal of Sport Management, 9, pp. 14-35.
- Cyrenne, Yvon (1999) «La nouvelle proposition des Expos mérite d'être examinée en détail : Ottawa et Québec devraient déployer tous les efforts nécessaires pour garder l'équipe ici», La Presse, 23 mars 1999, p. B3.
- Dion, Jean (1998) «Les Québécois estiment que l'État ne doit pas financer le sport professionnel», Le Devoir, 8 mai 1998, p. A1.
- Dion, Jean (1998b) «Follow the money», Le Devoir, 1<sup>er</sup> octobre 1998, p. B1.
- Dubuisson, Philippe (1998) «L'exode des bras», La Presse, 5 décembre 1998, p. B2.
- Ernst & Young (1997) Analyse de l'incidence économique des Expos de Montréal sur la ville de Montréal et la province de Québec, 17 mai 1997.
- Farrey, Tom (1998) «New stadiums, new fans», <http://ESPN.SportsZone.com/gen/features/stadiamania>, 14 septembre 1998.
- Fortin, Pierre et Sylvain Lefebvre (1998) «Nouveau stade : une contribution financière de l'État est parfaitement justifiable», La Presse, 22 septembre 1998, p. B3.
- Gagnon, François (1998) «Opération charme», Le Droit, 20 août 1998, p. 50.
- Gouguet, Jean-Jacques et Nys, Jean-François (1993) Sport et développement économique régional, Dalloz, Paris.
- Gouvernement du Québec (1999) Le tourisme au Québec en bref 1997, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/mto/publications/autres.html>, 4 juin 1999.
- Gratton, Denis (1997) «Le défenseur du hockey», Le Droit, 6 novembre 1997.
- Gravel, Pierre (1999) «Les Expos : un ballon?», La Presse, 27 mars 1999, p. B3.
- Gray, Ken (1999) «Tax proposal worth \$120M to NHL clubs : Canadian teams would benefit from MP's plan», [www.ottawacitizen.com/sens/991103/3090353.html](http://www.ottawacitizen.com/sens/991103/3090353.html), 3 novembre 1999.
- Hamilton, Bruce W. et Peter Kahn (1997) «Baltimore's Camden Yards ballparks», in Roger G. Noll et Andrew Zimbalist (dir.), Sports, Jobs & Taxes, Brookings Institution Press, Washington, pp. 245-281.

- Harvey, Jean (1998) «La vision du rapport Mills s'appuie sur de fausses prémisses», La Presse, 8 novembre 1998, p. B3.
- Harvey Jean et Alan Law (1999) «Professional sport franchises ownership patterns, synergy and global entertainment conglomerates», conférence annuelle NASS, Cleveland, 4 novembre 1999.
- Jiménez, Marina (2000) «Two-thirds oppose bailout of NHL teams», National Post, 24 janvier 2000, p. A1.
- Julius, Joyce and Associates (1998) A 1998 NTIV Projection Analysis for the Montreal Expos, 22 avril 1998, Ann Arbor.
- Keating, Raymond J. (1999), «Spors Pork : The costly relationship between major league sports and government», Policy Analysis, Cato Institute, 5 avril 1999, n° 339, pp. 1-33.
- Ladouceur, Pierre (1998) «Ronald Corey accueille le rapport avec satisfaction», La Presse, 4 décembre 1998, p. B1.
- Lavoie, Marc (1997) Avantage numérique, l'argent dans la Ligue nationale de hockey, Vents d'Ouest, Hull.
- Lavoie, Marc (1998) «Le sport professionnel au Canada : Partenariat et imputabilité», Le Devoir, 8 novembre 1998, p. A7.
- Lavoie, Marc et Jean Harvey (1999) «Participation de Québec dans un nouveau stade de baseball : Une campagne de promotion touristique vouée à l'échec», Le Devoir, 31 mars 1999, p. A9.
- Leclerc, Martin (1998) «Les Expos doivent rester à Montréal -- Jean Charest», Le Journal de Montréal, 10 septembre 1998, p. 102.
- Lefebvre, Pierre et Philip Merrigan (1999) «Pourquoi des investissements publics dans des stades? Injecter 100 millions d'argent public dans un amphithéâtre de baseball est raisonnable, mais à certaines conditions», Le Devoir, 31 mars 1999, p. A9.
- Lefebvre, Pierre et Philip Merrigan (1999b) «Une participation raisonnable des gouvernements : le baseball reste un des rares spectacles populaires de qualité et abordable», Le Devoir, 2 avril 1999, p. A7.
- Lefebvre, Sylvain (1997) «Une identité sportive qui en vaut la chandelle : Les subventions publiques au sport professionnel sont aussi acceptables que l'appui à certains secteurs économiques pourtant en difficulté», Le Devoir, 31 décembre 1999, p. A7.
- Lefebvre, Sylvain (1997b) «Le retour des théâtres sportifs dans la centralité urbaine nord-américaine», Options politiques, mai 1997, p.26-30.
- Lefebvre, Sylvain (1997c) Sports et ville : une bibliographie thématique, Groupe de recherche et de prospective sur les nouveaux territoires urbains, Institut national de la recherche scientifique.
- Lefebvre, Sylvain (1999) «Avenir des Expos à Montréal, le prix à payer : Peu importe le sort réservé à la franchise, ce ne sont ni les actionnaires ni les politiques qui en feront les frais», Le Devoir, 8 mai 1999, p. A13.
- Lefebvre, Sylvain et Daniel Latouche (1997) L'impact socio-culturel d'un nouveau stade de baseball pour les Expos de Montréal, rapport final, INRS-Urbanisation, juillet 1997.
- Lafamme, Robert (2000) «Stade au centre-ville : du nouveau dans quelques semaines», Le Droit, 25 janvier 2000, p. 38.
- Lévesque, Kathleen (1999) «Le Centre Molson ne vaudrait plus que 35 millions», Le Devoir, 2 mars 1999, p. A1.
- Lévesque, Kathleen (1999b) «Les taxes du Centre Molson : Faut-il déduire la valeur du Canadien?», Le Devoir, 20 avril 1999, p. A1.
- Marissal, Vincent (1998) «Oui à une aide gouvernementale au sport professionnel», La Presse, 4 décembre 1998, p. A1.
- Marissal, Vincent et Laurier Cloutier (1997) «Ottawa prêt à aider les Expos : Les conditions de vente du terrain convoité par le club de baseball dans le centre-ville seraient assouplies», La Presse, 26 septembre 1997, p. A1.

- Marsan, Jean-Claude (1998) «L'effet de revitalisation urbaine du nouveau stade, un mythe à dégonfler à ce stade-ci : Les urbanistes qui font la promotion de ce projet ne disposent d'aucun argument sérieux pour appuyer leurs affirmations», Le Devoir, 24 mars 1998, p. A7.
- McCarthy, Shawn (1999) «Ottawa offering hockey bailout : Canada's six NHL teams may get \$ 15 million a year», Globe and Mail, 28 juin 1999, p. A1, A5.
- Mills, Dennis (1998) Le sport au Canada : leadership, partenariat et imputabilité, Sous-comité sur l'étude du sport, Comité permanent du patrimoine canadien, Chambre des communes, Canada, novembre 1998.
- Noël, André (1999) «Vendez au plus vite! L'économiste Claude Montmarquette est formel : le départ des Expos ne sera pas une tragédie», La Presse, 9 mars 1999, p. A1-A2.
- Noll, Roger et Zimbalist, Andrew (1997) Sports, Jobs and Taxes : The Economic Impact of Sports Teams and Stadiums, Brookings Institution, Washington.
- OEDC (1999) «Senators contribute to winning conditions that enable business to thrive», [www.ottawaregion.com/news/senators\\_report.html](http://www.ottawaregion.com/news/senators_report.html), 4 novembre 1999.
- Ozanian, Michael K. (1997) «Fields of debt», [www.forbes.com/Forbes/97/1215/6013174a.htm](http://www.forbes.com/Forbes/97/1215/6013174a.htm), 22 décembre 1998.
- Ozanian, Michael K. (1998) «Selective accounting», Forbes, 14 décembre 1998, pp. 124-134.
- Panzeri, Allen (1999) «NHL reaches pinnacle of pricing : League's average ticket price tops among major pro sports», [www.ottawacitizen.com/sens/991015/2997957.html](http://www.ottawacitizen.com/sens/991015/2997957.html), 15 octobre 1999.
- Picher, Claude (1998) «Le stade de M. Brochu», La Presse, 14 mars 1998, p. F3.
- Poulin, Yves (1998) «Encore rien de réglé», Le Soleil, 5 décembre 1998, p. C5.
- Presse Canadienne (1999) «La RIO servira de prêt-nom aux Expos», Le Droit, 8 décembre 1999, p. 54.
- Quirk, James et Fort, Rodney (1999) Hard Ball : The Abuse of Power in Pro Team Sports, Princeton University Press, Princeton.
- Reuters (1999) «Non à l'aide étatique du sport», Le Devoir, 9 juillet 1999, p. A8.
- Robitaille, Antoine (1999) «Le stade de Baltimore n'est pas un modèle : L'argent public pour un stade au centre-ville est un gaspillage conclut le chercheur Marc Levine», Le Devoir, 8 mai 1999, p. A1.
- Rosentraub, Mark S. (1997) Major League Losers : The Real Cost of Sport and Who is Paying for It, Basic Books, New York.
- Samson, J.-Jacques (1998) «La guignolée pour les Canadiens?», Le Soleil, 5 décembre 1998, p. A20.
- St-Cyr, Pierre (1998) «Le projet du parc de baseball dans le centre ville de Montréal, si on faisait un projet urbain...Il faudrait que le projet dépasse les seuls intérêts du promoteur et permette à la collectivité d'en retirer un bénéfice sous la forme d'une régénération d'un quartier délabré», Le Devoir, 7 janvier 1998, p. A7.
- Stringer, Yvan (1992) «Le mirage des retombées économiques», ahier du CETAI, École des Hautes Études Commerciales, octobre 1992.
- Toronto Blue Jays (1998) Presentation to the Sub-committee on the study of sport in Canada, 25 mai 1998.
- Tremblay, Réjean (1998) «Un appui tardif, mais très crédible», La Presse, 18 septembre 1998, p. S5.
- Vallières, Martin (1999) «Marcel Aubut lance un S.O.S. : Sans fonds publics, le hockey professionnel va disparaître», La Presse, 17 février 1999, p. 54.